



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye  
**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**  
33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

# Conseil municipal du 25 février 2021

## PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq du mois de février à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le dix neuf février deux mille vingt et un

**Présent(s) :** Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE – Elodie KOPF – Benoît DULAU– Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS – Johann PETIT

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

Isabelle BERNADET procuration à Elodie KOPF

Vincent TRISTRAM procuration à Benoît DULAU

**Absent(s) excusé(s) :** Nathalie TRIGANT – Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne JEANDONNET

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 26 janvier 2021,
- Désignation du Secrétaire de séance

### Commission Administration Générale :

- 1- N°2021-009 : Avis sur le projet de Pacte de gouvernance du Grand Cubzaguais –Communauté des communes,
- 2- N°2021-010 : Délégation du Conseil municipal au Maire de certaines de ses attributions,
- 3- N°2021-011 : Avenant 1 – travaux supplémentaires / Extension du groupe scolaire Gustave Eiffel,

### Commission Finances :

- 4- N°2021-012 : Subvention de fonctionnement au SDIS 33 pour l'année 2021,
- 5- N°2021-013 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement au Budget primitif 2021,
- 6- N°2021-014 : Demande de subvention au titre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- 7- N°2021-015 : Demande de subvention au titre de la DSIL 2021 Plan de relance – Extension du groupe scolaire,
- 8- N°2021-016 : Demande de subvention au titre de la DSIL 2021 Rénovation énergétique – Groupe scolaire,
- 9- N°2021-017 : Demande de subvention au titre de la DSIL 2021 Plan de relance – Projet du Port,
- 10- N°2021-018 : Demande de subvention au titre de la DETR 2021 – Extension du groupe scolaire,
- 11- N°2021-019 : Demande de subvention au titre du Programme d'école contractualisée – Extension du groupe scolaire,
- 12- N°2021-020 : Amendes relatives aux dépôts de déchets sauvages,

### Commission Ressources Humaines :

- 13- N°2021-021 : Suppression de poste d'un emploi d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe,

## Questions diverses

La séance est ouverte à 18h

➤ **Désignation du Secrétaire de séance**

Mme Corinne JEANDONNET est désignée Secrétaire de Séance.

➤ **Approbation des PV du 26 janvier 2021**

Le PV adopté à l'unanimité.

➤ **Le Mot du Maire**

Rdv vaccination à la poste : Des rdv seulement cette semaine à l'hôpital de Libourne pour 7-8 personnes.  
Intervention à la CDC de plusieurs Syndicats concernant le projet Hercule d'EDF. Si vous êtes d'accord, prendre une délibération pour se positionner sur ce projet. On s'aperçoit de nouveau que le gouvernement est prêt à désosser un service public. Jean-Pierre : Il y a une pétition en ligne. Hercule s'est le démantèlement d'EDF. Ce qui n'est pas rentable reste à l'Etat et le reste part à la concurrence qui se traduit souvent par une hausse de prix. Vous pouvez signer la pétition avec un dossier explicatif en ligne.

**N°2021-009 : Avis sur le projet de pacte de gouvernance du Grand Cubzaguais**

C'est avis consultatif après l'intervention de la CDC (Présidente et technicien) pour présenter le projet.  
En ce qui me concerne, je vous ferais un point sur la CDC avec Gérard et Nadia. On s'obligera de vous faire un point sur ce qui se passe à la CDC. Hier soir, nous avons fait le point sur Cubzac CLik. Le projet a été bien apprécié. Il y a des ajustements à faire mais c'est arrivé dans une période compliquée. Il y avait un autre point important avec le marché pour le fonctionnement de la piscine. Il y aura également une étude financière qui portera sur un nouveau pacte financier qui passera en conseil pour être adopté. On essayera en quelques mots d'intervenir, avec Nadia également sur la partie culturelle, pour vous informer.

Nadia BRIDOUX MICHEL : Peut-être préciser les souhaits de modification.

Alain TABONE : La semaine prochaine nous avons une réunion pour échanger sur ce Pacte. Donc n'hésitez pas à nous le dire avant mardi.

Benoit DULAU : Vincent demande de quelle manière les élus Cubzac / CDC vont échanger sur le sujet en amont avant d'acter des projets ou des discussions dans chacune des communes. Je suis d'accord avec lui là-dessus. Nous souhaitons avoir une information en amont.

Alain TABONE : Pour moi nous avons les commissions.

Benoit DULAU : Tu parles des commissions de la CDC

Alain TABONE : Oui, les commissions étant ouvertes.

Nadia BRIDOUX MICHEL : La CDC avait proposé de venir dans les commissions.

Maribel SOARES : Il me semble que la présidente a parlé d'élus référents.

Jean-Pierre PRAT : Je pense que c'est pour le PLUi.

Maribel SOARES : Pas que, elle en a également parlé aussi pour les CIAS.

Alain TABONE : Reprise du Pacte pour lecture. Il s'agit effectivement des commissions.

Hélène BURESI arrive à 18h53.

Benoit DULAU : Je pense qu'il parle de discussion entre nous en amont.

Alain TABONE : Nous n'avons pas l'ordre du jour de toutes les commissions. On peut essayer pour vous faire passer ce type d'information. Nous pouvons effectivement transmettre l'ordre du jour. Je peux prendre

l'engagement de vous envoyer l'ordre du jour, pour qu'avant le conseil communautaire nous puissions en débattre. On peut faire comme cela.

Hélène BURESI : Sur le pacte je n'ai pas de problème, par contre pour s'impliquer c'est compliqué. J'ai plus l'impression que c'est des commissions d'information. Dans ces conditions on ne sait pas comment on peut avoir un poids dans la création d'une décision.

Jean-Pierre PRAT : Dans une certaine mesure, j'ai cette impression. On peut intervenir surtout dans les ateliers. Avons-nous la certitude que les décisions de la CDC sont fondées sur le travail des commissions.

Nadia BRIDOUX MICHEL : Pour ma partie oui. Je présente en Conseil l'avis de la commission.

Alain TABONE : Egalement pour la mienne.

Johann PETIT : Ce que tu dis là, c'est au bon vouloir de celui qui préside la commission. Structurellement ce n'est pas dans le fonctionnement. C'est pour cela que j'ai un doute.

Alain TABONE : C'est comme à la commune, c'est à la volonté de celui qui à la présidence. Peut-être proposer un nombre de commission ?

Hélène BURESI : C'est compliqué de suivre dans la continuité. Voir pour du présentiel et de la circulation d'informations pour pouvoir y contribuer. C'est difficile à mettre en place. Il faut vraiment envoyer de l'information en amont et ne pas simplement arriver à la réunion pour pouvoir donner sa pierre à l'édifice. Il faut alterner les formats pour voir que l'on avance entre les commissions.

Johann PETIT : Dans le participatif on fait participer les gens mais, soit ils ne sont pas écoutés, soit les décisions sont déjà prises.

Alain TABONE : le nombre de représentants est acté par la loi.

Hélène BURESI : Toute délibération doit d'abord être présentée en commission.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DONNE** l'avis que la rédaction du pacte de gouvernance est conforme à nos attentes, mais qu'il convient de trouver des méthodes plus participatives pour que les communes soient informées et impliquées en amont pour que le travail de la commission soit représentatif de
- **Souhaite une Réflexion pour permettre dans l'application du pacte de gouvernance de s'assurer d'une décision plus participative en s'appuyant avec plus d'échange en amont.**

#### **N°2021-010 : Délégation du Conseil municipal au Maire de certaines de ses attributions**

Nous avons déjà voté cette délégation. Modification sur le point 5.

Il y a aujourd'hui des agriculteurs qui s'installent. On peut faciliter ce type d'installation. Si quelqu'un a besoin comme des éleveurs de moutons qui recherchent des parcelles. Cela permet au Maire d'autoriser cette occupation du domaine public.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la délibération,

#### **N°2021-011 : Avenant n°1 – Travaux supplémentaires Contrat de MOE – Extension groupe scolaire**

Gérard BAGNAUD : Avenant de l'architecte car le projet est plus coûteux. Si le coût du projet augmente les honoraires aussi. On n'a pas trop le choix, cela correspondant à l'augmentation du coût de la structure pour des problèmes techniques mais également par des travaux supplémentaires avec la mise en place de la PAC.

Alain TABONE : Nous avons décidé de présenter aux services de l'état la somme également pour les subventions.

Hélène BURESJ : Tout passe sur le budget 2021.

Alain TABONE : Pour l'école oui. Les travaux seront terminés en septembre avec un coût de 128 000€ en plus. La commission va se réunir sur le sujet rapidement pour prendre des décisions.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la plus-value de 104 412,00€ HT du montant estimatif des travaux en phase APD, tant pour les ajustements techniques, que pour la demande de travaux complémentaires initialement non prévue, pour un coût prévisionnel de 504 412,00€,
- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre à passer avec le cabinet d'architecte mandataire Hoerner-Ordonneau SAS concernant la fixation du forfait définitif du Maître d'œuvre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune l'ensemble des pièces découlant de l'exécution de la présente délibération.

#### **N°2021-012 Subvention de fonctionnement au SDIS 33 pour l'année 2021**

A ce jour le calcul est basé sur une population de 2002. C'est une contribution volontaire. En contrepartie nous avons le contrôle des PEI. D'ailleurs actuellement ils nous ont fait part d'un problème sur la réserve incendie rue du port et nous avons remplacé 2 poteaux.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le principe de la subvention de Fonctionnement au SDIS de la Gironde pour l'année 2021 pour un montant de 4 540,84€,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de la contribution volontaire de la commune au profit du SDIS de la Gironde,
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette contribution volontaire seront inscrits au budget,

#### **N°2021-013 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement au BP 2021**

Il s'agit de dépenses complémentaires qui n'étaient pas prévues lors du 1<sup>er</sup> vote. Nous n'avons pas besoin de faire un prêt relais pour les payer vu la santé financière de la commune. C'est un pourcentage par rapport à 2020. On retrouvera les sommes au niveau du budget.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissements pour l'année budgétaire 2021 dans la limite d'un quart des crédits d'investissement ouverts pour l'année budgétaire antérieure, soit : **329 836,73€** selon la répartition énoncée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de **329 836,73€** avant le vote du budget primitif 2021, selon la répartition énoncée par opération.

**N°2021-014 : Demande de subvention – Appel à projet pour un socle numérique – Groupe scolaire**

Remerciement au DGS pour avoir décortiqué les demandes au niveau de chaque demande de subvention. LE travail a été de décomposer les prévisionnels Pour solliciter les subventions en prenant en compte le co financement. Vous allez avoir plusieurs délibérations à la suite sur le sujet. Pour compléter notre dossier nous avons le soutien du Directeur de l'école mais également l'inspectrice de la circonscription. Explication du montage financier

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le plan de financement,
- **Autorise** le Maire à solliciter au titre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, une aide pour l'acquisition de tableaux numériques interactifs et la mise en place d'un réseau informatique pour un montant total de 3 697,21€ dont 2 230,01€ au titre de l'informatisation de l'école et 1 467,20€ au titre des travaux de réseau informatique,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la présente demande de subvention.

**N°2021-015 : Demande de subvention DSIL droit commun 2021 – Extension groupe scolaire**

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à l'extension du groupe scolaire Gustave EIFFEL en phase projet et l'estimatif du coût de l'opération de ce dernier,
- **Autorise** le Maire à solliciter au titre de la DSIL de droit commun 2021, une aide pour la réalisation de l'extension du groupe scolaire à hauteur de 25,00%, soit 124 185,85€,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

Hélène BURES! : Quand avons-nous une vision sur l'obtention des subventions.

Alain TABONE : Dans l'année. On travail justement pour essayer d'être au plus prêt de ce qu'il est possible.

Hélène BURES! : Il y a un élément de risque à prendre en compte.

Alain TABONE : Oui, c'est pour cela que la santé financière de la commune est importante.

**N°2021-016 : Demande de subvention DSIL rénovation énergétique 2021 – Extension groupe scolaire**

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à l'extension du groupe scolaire Gustave EIFFEL en phase projet et l'estimatif du coût de l'opération de ce dernier,
- **Autorise** le Maire à solliciter au titre de la DSIL rénovation énergétique 2021, une aide pour la réalisation de la rénovation énergétique du groupe scolaire à hauteur de 25,00% du projet fléché sur la rénovation énergétique, soit 8 656,75€,

- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

**N°2021-017 : Demande de subvention DSIL droit commun 2021 – Projet du Port**

Alain TABONE : J'ai accordé une interview à la presse pour communiquer auprès des administrés sachant que Graine de coop avait aussi fait. Mais également faire diffuser cette information à l'institution financeur. On a rencontré également un batelier de Libourne pour déjeuner à Cubzac et aller à bourg et Libourne. On fera une présentation générale dès que l'on aura plus avancé sur le projet. Est venue se greffer une demande des Café de Paris d'installer un point de vue sur le plateau, mais qui pose certaines problématiques sur le point de vue administrative. On pourrait en profiter pour faire un itinéraire touristique. On essaye de faire une version de l'ensemble. L'architecte viendra présenter dès que les problématiques administratives seront réglées. En plus du projet du port, il y aura des installations complémentaires pour aménager la zone.

Hélène BURESJ : Sur le FST cela peut être remis en cause en fonction du type de projet.

Alain TABONE : Non c'est acquis. C'est une indemnité en fonction u nombre de kilomètres.

Johann PETIT : Le cumul de projet joue sur la demande de subvention.

Alain TABONE : Non. C'est deux projets différents. On suppose que l'état ne va pas revenir sur sa parole pour la DETR.

Gérard BAGNAUD : La Région intervient sur la partie restaurant. C'est pour cela que nous avons mis l'accent sur le restaurant. L'idée étant de travailler en transversalité après la simple demande de subvention.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à la Restructuration du Bâtiment du Port et de ses annexes au regard et du tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre de la DSIL droit commun 2021, une subvention relative à ce projet,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

**N°2021-018 : Demande de subvention DETR 2021 – Extension groupe scolaire**

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à l'extension du groupe scolaire Gustave EIFFEL en phase projet et l'estimatif du coût de l'opération de ce dernier,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre de la DETR 2021, une aide pour la réalisation de l'extension et la rénovation énergétique du groupe scolaire à hauteur de 35,00% du projet global, soit 173 860,19€ pour la partie extension du groupe scolaire et 12 119,45€ pour la partie rénovation énergétique au sein de la même demande,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

**N°2021-019 : Demande de subvention Programme d'école contractualisée – Extension groupe scolaire**

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à l'extension du groupe scolaire Gustave EIFFEL en phase projet et l'estimatif du coût de l'opération de ce dernier,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre du programme d'école contractualisée auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide pour la réalisation de 4 unités pédagogiques,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre du programme d'école contractualisée auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide pour l'informatisation de 2 classes,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

**N°2021-020 : Amendes relatives aux dépôts de déchets sauvages**

Benoit DULAU : Le fait d'avoir une preuve filmer suffit pour sanctionner.

Alain TABONE : Oui je suis OPJ au titre de police du Maire.

Elvira MOMMERT : Question sur les caméras car nous devons avoir une autorisation et information. Information service public.

Alain TABONE : Les autres caméras n'appartiennent pas à la Mairie.

Elvira MOMMERT : Oui mais elle filme le domaine public. Ce n'est pas un espace privé. IL faut nous également respecter les règles.

Alain TABONE : je suis prêt à aller au tribunal administratif.

Hélène BURES! : On peut mettre un panneau dès l'entrée de Cubzac pour informer.

Alain TABONE : Il va falloir être très dissuasif.

Maribel SOARES : Mon interrogation, certes sur les caméras de la commune on informe, porte sur les caméras des associations pour sanctionner. Juridiquement es ce que cela est recevable.

Alain TABONE : Lors des dépôts de plaintes précédent, le principe n'avait pas été remis en cause.

Maribel SOARES : L'idée de communiquer est intéressant, mais pour la caméra du monde associatif je m'interroge.

Johann PETIT : Devant la personne cela marchera mais devant le tribunal non.

Alain TABONE : Je suis conscient que cela est tiré par les cheveux, mais je n'ai pas d'autres solutions.

Cyril CHERIGNY : C'est une période transitoire ou l'on devrait avoir une convention avec le SMICVAL pour avoir des caméras de la commune. On ne va pas débattre sur les moyens.

Elvira MOMMERT : S'il y a une responsabilité en tant qu'élu, cela me pose problème.

Johann PETIT : Il ne faut pas aller jusque la car c'est les associations qui le fond.

Michel BARSE : Oui mais au regard des gens qui font cela on ne va pas s'en priver. On ne vous voit pas ramasser les dépôts.

Hélène BURES! : A voir pour comment informer le public

Elvira MOMMERT : lecture de l'information au public. Les personnes filmées ont également des droits.

Gérard BAGNAUD : On va se rapprocher de la gendarmerie pour voir ce que l'on a le droit de faire.

Alain TABONE : si vous êtes d'accord, on communique sur le site facebook, et le panneau.

Benoit DULAU: Remarque pour Michel on est tous excéder par ce qui se passe. La question : il va y avoir une communication de la délibération.

Elodie KOPF : Il faut faire attention à ce que l'on communique.

Johann PETIT : On parle uniquement de la délibération.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'instituer des redevances forfaitaires dues par les auteurs des dépôts de déchets sur la voie publique. Ces sommes correspondant aux frais engagés par la collectivité pour évacuer ces déchets de façon conforme. Elles seront facturées par la Mairie et recouvrées par le Receveur municipal.
- **DÉCIDE** de fixer le montant des redevances à l'encontre du détenteur initial de ces déchets pour tous dépôts sauvages ou d'ordures comme énoncé ci-après, en sus des frais d'intervention :

<b>DECHETS</b>	
Type de déchet	Tarification forfaitaire en m3
Enlèvement d'un dépôt sauvage	1 000,00€ le m3
Dépôts d'ordures et déchets de tout type dans les poubelles communales ou aux abords des conteneurs collectifs	800,00€ le m3
<b>FRAIS D'INTERVENTION</b>	
Mise à disposition d'un agent pour enlèvement et remise en état du site	Forfait de 20,00€ de l'heure par agent
Déplacement d'un véhicule (incluant dépôt à la déchetterie)	Forfait ½ journée de 500,00€
Déplacement et location d'une minipelle ou d'un tractopelle	Forfait ½ journée de 3200,00€

- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la présente délibération,
- **DIT** que les recettes seront affectées au chapitre et article concernés.

**N°2021-021 : Suppression de poste d'un emploi d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Benoit DULAU : Question de Vincent TRISTRAM : Peut-on proposer le temps de travail enlevé à un agent à temps partiel.

Nadia BRIDOUX MICHEL : Nous n'avons pas eu de demande.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DÉCIDE** de la suppression d'un emploi au tableau des effectifs d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe, échelle C3 de rémunération, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

On a reçu un mail sur le SCOT. Comment peut-on se coordonner.



**Nadia BRIDOUX-MICHEL, 2<sup>ème</sup> Adjointe :**

Partenariat : Nous avons reçu nos poubelles pour certains types de déchets. Egalement boîte pour recycler certaines fournitures qui sont en passe d'être installées. J'ai demandé qu'une soit faite également pour la Mairie. Nous avons réceptionné le composteur qui est installé.

Nous modifions les services de la cantine du fait du protocole. Cela fonctionne bien malgré quelques débordements.

L'information du jour c'est qu'il va y avoir une élection du CMJ le 8 avril.

Sur la loi EGALIM on va recevoir une association bénévole qui œuvre pour une agriculture durable et qui valorise les produits des agriculteurs girondins. Pour motiver les agents il y a une possibilité de faire venir un chef étoilé en cuisine.

Com scolaire juste avant le Conseil municipal : on s'est intéressé de savoir si le coût du repas d'aujourd'hui est pertinent avec le coût financier de la loi EGALIM. Augmentation du coût du budget, mais également pertinent d'augmenter le prix des repas. Cette augmentation de prix n'ayant pas vocation à être de plus de 5%.

Second dossier le bus : Maintien ou non du service. Cette année seulement 6 enfants de 3 foyers pour une part communal de 21 000€. Sondage auprès de la population scolaire : sur 135 réponses nous avons seulement 10 enfants qui peuvent être intéressés dont 4 certains (2 familles motorisées). Nous étions plus sur l'arrêt du service. Symboliquement le Conseil vote l'arrêt du service à la rentrée prochaine.

**Maribel ROBERT SOARES, 4<sup>ème</sup> Adjointe :**

Commission CCAS le 19 février.

Préambule du Président pour aider les jeunes et trouver une solution pour les identifier et communiquer afin de les accompagner auprès des institutions.

Nous aimerions que la vie d'avant reprenne et reconduire le repas des aînés. Soit début juillet soit septembre. Nous devons faire des devis.

Point sur les courses avec le même système. Les personnes sont plus autonomes. Une famille en grande difficulté. Les aînés ne souhaite plus également que l'on les appelle toutes les semaines. Point sur les masques. LA commission propose de les mettre à l'accueil même si ils ne sont pas de cat 1.

Place de cinéma pour famille et agents des que les cinémas ouvriront. Soutien aux familles et au monde de la culture.

Contact par la banque alimentaire car nous avons qu'une famille et cela a un cout. Il nous demande si nous sommes intéressée par une livraison. Après échange avec la commission, nous allons essayer de nous regrouper avec d'autres communes de la CDC.

Possibilité de marche active pour les gens seul a la suite d'un rdv. Sur inscription et par groupe.

**Jean-Pierre PRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint :**

Lotissement le Vallon de la minoterie (plateau de la gare). Lotissement de 44 lots plus 1 macro lot dédié à Gironde Habitat de 18 logements (15 locatifs et 3 accessions à la propriété). La commercialisation commencera en mars 2021. Pour Gironde Habitat fin 2021 pour des travaux d'une durée 2 ans. Informations plus complètes en commission.

Peinture routière des 30 km/h qui sont aujourd'hui généralisées dans la zone 30.

Maribel SOARES : C'est le lotissement où l'on devait avoir une RPA. Combien de lots ?

Jean-Pierre PRAT : C'est du social.

Maribel SOARES : La commission CCAS peut-elle prendre part. Aura-t-on notre mot à dire.

**Cyril CHRIGNY, 5<sup>ème</sup> Adjoint :**

CR des commissions des dernières semaines envoyés.

Content d'avoir le soutien du Directeur sur le projet CMJ et du travail fait en amont.

Projets des Services Techniques sur des sujets intéressants et notamment à l'éco pâturage.

L'éclairage public : il est possible que cela démarre en fin d'année ou l'an prochain en fonction de l'ordre de passage.

Après le reste est du tout venant. Réception récupérateurs de piles usagées.

Comité des fêtes : Je suis partant pour dire : « on y va ». On peut tout arrêter 2 jours avant mais pas tout préparer en 2 jours. Pour les fêtes intermédiaires, on verra.

**Gérard BAGNAUD, 1er Adjoint :**

Début de liste de travail présentée en commission des finances. Tout n'est pas acté mais tout a été présenté.

Réunion de travail avec l'architecte de l'école et celui du projet du port. Il y a encore des interrogations aux niveaux des cuisines pour le projet du port

Bulletin municipal à distribuer.

Benoit DULAU : Par rapport à l'église Free revient. Lecture du courrier.

Nadia BRIDOUX MICHEL : Il faut refaire le clocher avant.

Benoit DULAU : Donc on répond non. La priorité est d'abord de remettre en état.

Maribel SOARES : Il y a un souci de structure.

Benoit DULAU : On va avoir des travaux à réaliser. Je réponds que l'on a des travaux à faire

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

Johann petit : Le document unique est obligatoire pour faire l'évaluation des risques psychosociaux. Soit on fait faire par quelqu'un et on est conforme et le dossier reste dans le tiroir. L'autre possibilité est de profiter de rédiger ce document pour mettre en place le document, mais également faire l'état des lieux des lieux de la situation et de la politique RH que l'on souhaite mener. Au niveau du conseil : soit on se met en règle, soit on se met dans une démarche. Cela implique un peu plus mais cela sera une vraie référence.

Le conseil se positionne sur la 2<sup>ème</sup> solution

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h28**